## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Jeunesse et des Sports Service de la Jeunesse

## RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET

OBJET : Subventions à des associations agissant en direction de la Jeunesse.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la jeunesse, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil départemental a renouvelé son aide en fonctionnement et en investissement pour le financement d'actions conduites par des associations en direction des jeunes.

Les associations jeunesse du département, ayant au moins une année d'existence au moment du dépôt de la demande, peuvent bénéficier d'une subvention d'aide au fonctionnement.

Pour que le dossier soit recevable par le service, les associations doivent obligatoirement fournir un ensemble de documents administratifs et comptables, dont le compte-rendu d'activité de l'année antérieure.

La subvention est évaluée au regard de la politique départementale jeunesse : l'implication des jeunes doit être valorisée, de même que les actions mises en place et s'inscrivant dans les axes forts définis par les Etats Généraux de Provence (Accès à l'emploi, aux loisirs et à l'éducation civique).

Pour la 5<sup>ème</sup> répartition des crédits de subvention de 2018, il convient de se prononcer sur les demandes de fonctionnement présentées pour la mise en place de 21 projets conduits par 20 associations situées sur le département.

Vous trouverez, ci-joint, la répartition proposée pour chacune de ces demandes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

## Martine VASSAL